

Fiche d'information de l'autorité fédérale

La réponse au FIAF doit être soumise avant le 19 février, 2026

Numéro de dossier du Registre : 89802

Veillez envoyer le formulaire dûment rempli avant le 19 février 2026 par courriel à wesleyville@iaac-aeic.gc.ca.¹ Afin d'être inscrit au registre et de se conformer à la loi sur les langues officielles, le CCAI exige que vous soumettiez le formulaire FAAR, ou un résumé de celui-ci, en français et en anglais.

Ministère ou organisme	Emploi et Développement social Canada (EDSC)
Contact principal	Eva Lazar - Directrice exécutive de la Direction générale de l'intégration stratégique, des politiques et des partenariats (DGISSP) de la Direction générale des compétences et de l'emploi (DGCE)
Adresse complète	Phase IV 140, promenade du Portage, Gatineau (Québec) K1A 0J9 Canada
Adresse courriel	eva.lazar@hrsdc-rhdcc.gc.ca
Téléphone	1-613-618-3484
Autre contact	Evelyn Cheung – Gestionnaire (DGISSP-DSE) evelyn.cheung@hrsdc-rhdcc.gc.ca

1. Votre ministère ou organisme exercera-t-il une attribution, ou fournira-t-il une **aide financière** en rapport avec le projet pour permettre sa réalisation en tout ou en partie?

Non.

Dans l'affirmative,

- précisez de quelle attribution ou aide financière il s'agit, et la probabilité que cet élément soit nécessaire à la réalisation du projet. En vous basant sur la Description initiale du projet, précisez également s'il s'agit d'un élément requis, potentiel, probable, improbable ou non requis;
 - décrivez toute consultation auprès du public ou des peuples autochtones associée, y compris les échéanciers;
 - décrivez toute exigence en matière d'informations associée (p. ex., évaluation des moyens alternatifs, compensation des habitats) et précisez lesquelles peuvent être coordonnées avec le processus d'évaluation de l'impact, si un tel processus est requis;
 - indiquez toute orientation ou enjeu propre au projet dont le promoteur devrait avoir connaissance, ou toute information qu'il est tenu de fournir;
 - indiquez si votre ministère ou organisme a identifié des pouvoirs qu'il n'exercera pas ou qu'il pourrait ne pas être en mesure d'exercer pour permettre la réalisation du projet, en tout ou en partie.
2. **À partir du tableau 1**, indiquez les **enjeux clés** propres au projet et au contexte, en vous basant sur l'expertise relevant de votre mandat² et des informations en votre possession, y compris la Description initiale du projet, tout échange avec le promoteur ou d'autres parties en rapport avec le projet et les instruments connus qui pourraient traiter les effets du projet. Pour chaque enjeu clé :
- précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers)
 - précisez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé;
 - expliquez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé en vous basant sur :
 - la ou les séquences des effets biophysiques de la composante ou de l'activité particulière du projet;
 - les préoccupations propres au projet ou une priorité relevant de votre mandat;

¹ Please note that advice provided to IAAC may be posted on the Canadian Impact Assessment Registry Internet Site or otherwise made available to the public.

² Consultez les [Protocoles d'ententes avec l'AEIC](#).

- iii. l'importance de l'enjeu³ pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- d) déterminez comment l'enjeu pourrait être traité, y compris grâce à d'autres moyens qu'une évaluation d'impact;
- e) indiquez quels renseignements supplémentaires le promoteur pourrait fournir, y compris pour donner confiance sur la façon dont l'enjeu pourrait être traité grâce à d'autres moyens.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada a préparé une liste préliminaire des effets potentiels qui sont susceptibles de constituer des enjeux clés pour l'évaluation d'impact⁴. Lorsque vous remplirez le **tableau 1**, l'AECI vous demande, selon le mandat et l'expertise de votre ministère ou organisme, de valider cette liste, d'y ajouter des précisions ou des justifications, le cas échéant, et de recommander tout autre enjeu clé à prendre en considération. Dans le cas d'un travail ou d'une entreprise fédérale, comme les travaux liés à l'énergie nucléaire, un éventail plus large d'effets relève de la compétence fédérale, y compris les effets socio-économiques.

Le CCIA a identifié les thèmes suivants comme étant des questions clés potentielles pour l'évaluation des impacts :

- Effets sur l'environnement biologique : végétation (environnements terrestres, riverains et humides), faune, reptiles et amphibiens, poissons et habitat du poisson, oiseaux, espèces en péril
- Effets sur l'environnement physique : géologie et géochimie, sols et sédiments, radioactivité ambiante, qualité de l'air/émissions, qualité/quantité des eaux de surface, qualité/quantité des eaux souterraines, effets sur le lac Ontario
- Accidents et dysfonctionnements et effets de l'environnement sur le projet
- Impacts sur les droits des Autochtones, l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles, le patrimoine physique et culturel des peuples autochtones et les sites d'importance archéologique, en mettant l'accent sur les ressources archéologiques potentielles sur terre ou dans l'eau, et les espèces d'importance culturelle
- Effets sur la santé, les conditions sociales et économiques et les conséquences positives et négatives de ces changements qui sont susceptibles d'être causés par la réalisation du projet désigné

Veillez consulter les réponses de l'ESDC dans le tableau 1 ci-dessous.

Eva Lazar - Directrice exécutive de la Direction générale de l'intégration stratégique, des politiques et des partenariats (DGISPP) de la Direction générale des compétences et de l'emploi (DGCE)
Nom et titre du répondant du ministère ou de l'organisme

Date: 18 février 2026

³ Un enjeu est important pour la prise de décision si son analyse est susceptible d'influer sur les conclusions concernant 1) le fait que les effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ou les effets négatifs directs et accessoires (collectivement, les effets fédéraux négatifs) sont possiblement non importants, ou d'une importance faible, moyenne ou élevée; 2) les mesures d'atténuation appropriées pour les effets fédéraux négatifs importants; ou 3) la justification dans l'intérêt du public.

⁴ AEIC a préparé cette liste à partir d'informations limitées avant de recevoir le projet de description initiale du projet. Elle pourrait être modifiée en fonction des commentaires reçus des autorités fédérales et provinciales, des communautés autochtones et du public.

Tableau 1 : Questions clés pour orienter le processus d'évaluation d'impact

Ce tableau doit mettre en évidence les questions clés qui doivent être considérées dans le processus d'évaluation d'impact, notamment la nécessité de réaliser une telle évaluation et, dans l'affirmative, la portée de celle-ci et l'adaptation subséquente des Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

Les questions clés sont les préoccupations majeures directement liées à une composante ou à une activité du projet, dont l'analyse est censée être déterminante pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Les conseils des autorités fédérales devraient être guidés par la détection et la résolution des questions clés. Si une évaluation d'impact est nécessaire, elle devra être axée sur les questions clés.

Identification du commentaire	a) Questions clés	b) Composante ou activité du projet	c) i) Séquences des effets biophysiques	c) ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Instruments pour la résolution des questions	e) Renseignements complémentaires fournis par le promoteur
<p>Identifiez les commentaires par organisation et par numéro de commentaire.</p> <p>par exemple : AEIC-01</p>	<p>Précisez la nature de la question clé (p. ex., espèces et lieu particuliers).</p>	<p>Indiquez la composante ou l'activité du projet liée à la question clé.</p> <p>Précisez la nature, l'ampleur, la nouveauté et la complexité de la composante ou de l'activité.</p>	<p>Indiquez la séquence des effets biophysiques particulière entre la composante ou l'activité du projet et le récepteur environnemental ou humain touché (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi il s'agit d'une question clé relevant du mandat de votre ministère ou organisme, y compris sur le plan des priorités du gouvernement fédéral et en ce qui concerne la probabilité, la gravité ou l'incertitude des effets anticipés.</p> <p>Déterminez si la question clé est courante pour les projets de cette nature ou dans ce secteur, ou si elle est propre à ce projet en raison de sa complexité, de sa taille ou de sa nouveauté, d'un milieu récepteur sensible ou rare, ou de la proximité de récepteurs environnementaux ou humains sensibles (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi la question clé est importante pour la prise de décision en tant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'un effet négatif relevant d'un domaine de compétence fédérale, ou qu'un effet négatif direct ou accessoire, qui peut être important en fonction des preuves disponibles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ les connaissances et l'expérience des experts fédéraux acquises lors d'évaluations de projets antérieurs; ○ la présence d'espèces, d'habitats ou de récepteurs humains sensibles (y compris les populations autochtones); ○ des activités, des composantes ou des technologies nouvelles ou complexes liées au projet; ○ de grandes incertitudes quant aux effets ou à l'efficacité des mesures d'atténuation; ○ des mesures d'atténuation inconnues ou non prouvées; • qu'un facteur de justification de l'intérêt public qui devrait être important pour la prise de décision, comme un effet positif probable contribuant à la durabilité, aux obligations environnementales du Canada ou à ses engagements en matière de changement climatique, ou appuyant les priorités gouvernementales, comme la réconciliation avec les peuples autochtones. 	<p>Décrivez comment la question clé pourrait être résolue ou traitée grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose votre ministère ou organisme; • tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose une autre instance, y compris la province; • des mesures d'atténuation communes, éprouvées, bien comprises ou normalisées pour atténuer les effets ou les séquences des effets; • les engagements pris par le promoteur (p. ex., dans la Description initiale du projet). 	<p>Décrivez les informations que le promoteur peut fournir, ou les engagements qu'il peut prendre, dans sa réponse au Sommaire des questions, qui permettraient de s'assurer que la question peut être résolue par les instruments existants.</p> <p>Déterminez si des informations, des études, des analyses ou un travail de collaboration avec d'autres autorités seraient nécessaires pour traiter la question au-delà des instruments existants.</p>
EDSC-01	Impacts économiques	Contexte économique, pp. 35 – 37.		Dans cette section du résumé de la description initiale du projet (DIP), une description assez détaillée est fournie concernant le nombre et le pourcentage de la main-d'œuvre actuellement		Il est recommandé d'exiger du promoteur qu'il détermine si la main-d'œuvre existante dans les zones touchées par le projet proposé est suffisante pour la construction et l'exploitation du projet et qu'il l'indique dans la prochaine version de la documentation de présentation du projet ou dans la description détaillée du projet. Cela impliquerait d'indiquer	<input type="checkbox"/> Comment le projet profiterait économiquement à l'ensemble de la communauté et aux groupes méritant l'équité sur le marché du travail communautaire aux

				disponible pour chaque région touchée par le projet proposé. Cependant, rien n'indique si la main-d'œuvre actuellement disponible est suffisante pour la construction et l'exploitation du projet proposé.		clairement la taille requise de la main-d'œuvre et les compétences requises, et de préciser si celles-ci sont actuellement disponibles dans les régions touchées.	niveaux local, régional et national. <input type="checkbox"/> Indication explicite du calendrier prévu pour la construction et l'achèvement du projet, ainsi que de sa durée de vie prévue, y compris la prise en compte des risques potentiels et des mesures d'atténuation liés aux cycles économiques d'expansion et de ralentissement. <input type="checkbox"/> Budget approximatif du projet et montant qui sera dépensé localement pour les phases de construction et d'exploitation, y compris les contrats qui seront conclus avec les entreprises locales et la main-d'œuvre.
EDSC-02	Emploi	Social, économique et santé, pp. 33 – 37.		Les données démographiques, les niveaux de revenu et d'emploi pour chaque région touchée par le projet proposé sont fournis dans cette section du résumé du DPI, en plus de la main-d'œuvre disponible (voir EDSC-01). Cependant, l'impact du projet proposé sur la démographie, les niveaux de revenu et d'emploi de chaque région n'est pas fourni.		Il est recommandé d'exiger du promoteur qu'il fournisse une analyse détaillée des répercussions du projet proposé sur la démographie, les revenus et les niveaux d'emploi des collectivités touchées. Ce type d'analyse permettra de mieux comprendre dans quelle mesure le projet proposé améliorera la qualité de vie de chaque collectivité touchée.	<input type="checkbox"/> Prévisions du nombre d'emplois à créer, de leurs catégories (c'est-à-dire contractuels, à temps partiel ou à temps plein) et de leur durée pendant les phases de construction et d'exploitation du projet. <input type="checkbox"/> Caractéristiques de la main-d'œuvre de la communauté et de la main-d'œuvre locale (c.-à-d. taux d'emploi, taux d'activité, répartition des revenus, niveau d'éducation), ventilées par sexe, âge, groupes méritant l'équité (c.-à-d. peuples autochtones, groupes racialisés, personnes handicapées, nouveaux arrivants) et toute autre caractéristique socio-économique pertinente.

							<input type="checkbox"/> Effets négatifs sur l'emploi local - comment seront-ils gérés ou atténués (mesures d'atténuation) ; quels programmes liés à l'emploi seront mis à la disposition des personnes touchées négativement par le projet (p. ex. programmes d'emploi et de formation d'EDSC), tels que la formation professionnelle et l'emploi ou le recyclage professionnel. <input type="checkbox"/> Stratégies globales et inclusives en matière de main-d'œuvre qui décrivent les plans visant à embaucher et à retenir les résidents locaux et à identifier et réduire les obstacles à l'emploi afin d'améliorer les résultats sur le marché du travail des peuples autochtones et des groupes méritant l'équité. <input type="checkbox"/> Aide à fournir aux anciens employés lorsque les installations du projet fermeront définitivement (c.-à-d. indemnités de départ, reconversion/formation, offre d'un autre emploi ou mesure de retraite anticipée).
EDSC-03	Formation et apprentissage			Le résumé du DPI ne fait mention d'aucune initiative en matière de formation et d'apprentissage qui serait nécessaire pour la construction et l'exploitation du projet proposé. Il n'indique pas non plus quelles formations et quels apprentissages sont		Il est recommandé d'exiger du promoteur qu'il fournisse une description détaillée des programmes de formation et d'apprentissage actuellement offerts dans les collectivités touchées par le projet proposé. Cela permettra de mieux comprendre les ressources actuellement disponibles pour aider à garantir la réussite de la réalisation et de l'exploitation du projet proposé.	<input type="checkbox"/> Formation des employés et des employés potentiels parrainée par l'employeur – comment cela sera facilité, en particulier pour les peuples autochtones et les groupes méritant l'équité.

				actuellement disponibles dans les zones touchées par le projet proposé, ni à qui ils s'adressent.			<input type="checkbox"/> Collaboration avec les prestataires de services aux Premières Nations et aux Métis de la région dans le cadre du Programme de formation professionnelle et d'emploi des Autochtones et du Fonds pour les compétences et le partenariat pendant toute la durée du projet. <input type="checkbox"/> Détails sur les types de compétences et de connaissances qui pourraient être nécessaires pour mener à bien le projet à chaque étape de sa durée de vie (de la construction à l'exploitation) et sur la manière d'aider la main-d'œuvre locale à les acquérir, en particulier pour les peuples autochtones et les groupes méritant l'équité. <input type="checkbox"/> Disponibilité et accessibilité des programmes de formation permettant de former efficacement la population locale et les travailleurs potentiels des zones environnantes (par exemple, les programmes d'emploi et de formation d'EDSC).
EDSC-04	Conditions socio-économiques des peuples autochtones	Répercussions réelles et potentielles sur les peuples autochtones du Canada (préliminaire), p. 46. Résumé des répercussions réelles et potentielles (préliminaire), p. 62, 75.		Cette section du résumé du DPI ne fournit aucune information ni analyse concernant les répercussions économiques que le projet proposé aura sur les communautés autochtones touchées en ce qui concerne des questions telles que		Il est recommandé d'exiger du promoteur qu'il fournisse une analyse détaillée de l'impact économique que le projet proposé aura sur les communautés autochtones concernées.	<input type="checkbox"/> Stratégies spécifiques visant à accroître l'embauche et la formation des autochtones présentant des caractéristiques socio-économiques variées, par exemple dans le cadre des programmes Programme de

				l'emploi ou l'amélioration du niveau de vie.			formation professionnelle et d'emploi des Autochtones et du Fonds pour les compétences. Ces stratégies doivent inclure une estimation du nombre total d'employés attendus issus des communautés autochtones locales et la suppression des obstacles existants à la participation des peuples autochtones.
EDSC-05	Conditions socio-économiques	Social, économique et santé, pp. 33 – 37. Résumé des impacts réels et potentiels (préliminaire), p., 75.		Certaines sections du résumé du DPI abordent les conditions socioéconomiques actuelles des communautés susceptibles d'être touchées par le projet proposé; toutefois, peu de détails sont fournis sur la manière dont elles seront touchées par le projet lui-même. De plus, le résumé du DPI ne précise pas comment les populations défavorisées sur le plan économique et social bénéficieront du projet proposé ni comment le promoteur entend contribuer à garantir qu'elles en tirent effectivement profit.		Il est recommandé d'exiger du promoteur qu'il fournisse une analyse détaillée de l'incidence du projet proposé sur les conditions socioéconomiques des collectivités susceptibles d'être touchées, en particulier en ce qui concerne les populations défavorisées sur les plans économique et social.	<input type="checkbox"/> Le contexte social et économique de la région étudiée (c'est-à-dire les principales industries économiques, les projets similaires dans la région) en relation avec le projet. <input type="checkbox"/> Détails sur les engagements pris pour maximiser les retombées socio-économiques positives du projet pour les communautés locales et tous les segments de leur population, tels que l'emploi et l'amélioration des services sociaux. <input type="checkbox"/> Évaluation de la disponibilité et de l'accessibilité financière des services de garde d'enfants pour les travailleurs, fournissant des détails sur le nombre de places disponibles, les coûts et l'impact du projet sur l'accès aux programmes et services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants pour l'ensemble de la communauté.

							<input type="checkbox"/> Évaluation des services de soutien et des services communautaires essentiels (éducation, transport, accès aux services sociaux) dont dispose la main-d'œuvre locale du projet.
--	--	--	--	--	--	--	---